



MRC du  
**HAUT-SAINT-LAURENT**

**AVIS PUBLIC**  
**D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Règlement 292-2017**  
**modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé**  
**de la MRC du Haut-Saint-Laurent**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Laurent Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que **le règlement n° 292-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé** est entré en vigueur le 23 décembre 2019, jour de la signification de l'avis par Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Ce règlement a été adopté le 16 octobre 2019 lors d'une séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent.

Le règlement 292-2017 vise l'introduction des dispositions relatives à la gestion environnementale sur le territoire de la MRC.

Copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent, situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 4 mars 2020

Laurent Lampron  
Directeur général et secrétaire-trésorier